



Le 5 juin 2026

Justice pour Lyhanna et toutes les victimes de violences sexistes et sexuelles

La Fédération SUD Collectivités Territoriales apporte tout son soutien et sa solidarité à la famille de Lyhanna dans l'épreuve terrible qui la frappe.

L'assassinat de cette jeune fille ne peut être réduit à un simple fait divers. Il s'inscrit dans un contexte plus large de violences faites aux enfants et aux femmes, dont l'ampleur ne cesse d'inquiéter. Ces violences trouvent leur origine dans un système de domination, d'oppression et d'exploitation qu'il est indispensable de combattre.

Lyhanna a été victime d'un assassin qui devra répondre de ses actes devant la justice. Mais au-delà de cette responsabilité individuelle, notre société doit regarder en face les mécanismes qui permettent à ces violences de perdurer. Prévenir, protéger, éduquer et combattre doivent être des priorités absolues afin d'en finir avec les violences sexistes et sexuelles.

SUD Collectivités Territoriales se tient aux côtés de toutes les victimes de violences sexistes et sexuelles, qu'elles soient mineures ou majeures, et exige que justice soit rendue.

Un autre aspect particulièrement révoltant de ce crime est qu'il aurait vraisemblablement pu être évité. Le fonctionnement de notre système judiciaire interroge profondément, et Lyhanna semble aujourd'hui être la victime de graves défaillances institutionnelles. Selon les informations rendues publiques, la personne soupçonnée de son assassinat aurait déjà été mise en cause dans au moins cinq procédures pour viols ou violences sexuelles sur mineures, sans avoir été entendue dans aucune d'entre elles.

Une telle situation constitue une atteinte extrêmement grave aux droits des enfants et de toutes les victimes de violences sexistes et sexuelles. Elle soulève une question essentielle : combien de dossiers similaires sont aujourd'hui en attente de traitement dans notre pays ?

SUD Collectivités Territoriales demande que toute la lumière soit faite sur ces dysfonctionnements et que les autorités judiciaires prennent pleinement la mesure de cette situation. Les affaires de violences sexuelles et sexistes doivent être traitées avec les moyens, la rapidité et la détermination qu'exige la gravité des drames vécus par les enfants et les femmes.

Parce que chaque retard, chaque négligence, chaque dossier laissé sans suite peut avoir des conséquences irréparables, il est urgent que la protection des victimes devienne une priorité effective de l'action publique.

SUD Collectivités Territoriales 31